

## La vie du Réseau

Posté par :

Publiée le : 04/02/2009 15:55:06

### **AC Franchise : Pouvez-vous nous expliquer l'activité de DEFIM ?**

Mitsou Darmouni : Notre activité se base sur l'expertise immobilière et les diagnostics immobiliers (Amiante, Plomb, Loi Carrez, Etat Parasitaire, Gaz, Etat des risques naturels et technologiques, Performance énergétique, ...). Les diagnostics immobiliers sont obligatoires aussi bien dans le cadre de l'acquisition que dans le cadre de la location ou de la copropriété. Nous nous adressons donc aux particuliers, aux syndicats, aux notaires... à tous les propriétaires de biens immobiliers et aux intermédiaires tels que les agences immobilières.

Les experts DEFIM interviennent également dans le cadre de l'établissement du certificat d'habitabilité pour l'obtention du prêt à taux 0%.

### **ACF : DEFIM existe depuis 2001, où en est le développement aujourd'hui ?**

MD : Créé en 2001 dans la région Parisienne, DEFIM est très vite devenu le cabinet de diagnostics immobiliers le plus important de l'Est Parisien : nous sommes effectivement très connus et nous travaillons avec de gros cabinets de syndicats et d'importantes agences immobilières ainsi que de nombreux institutionnels. Notre cabinet compte aujourd'hui une équipe compétente de 10 personnes et nous sommes reconnus pour la qualité, l'efficacité et le sérieux de nos services. Fort de ce constat, nous avons décidé de faire profiter de notre savoir-faire; c'est pourquoi nous nous développons en franchise depuis le début de l'année 2007.

Aujourd'hui, 2 franchises ont rejoint notre réseau avec une demande importante en cours, nous espérons ouvrir 10 cabinets sur l'année 2007, pour ensuite couvrir à long terme le territoire national avec 150 /200 cabinets. Pour atteindre ces objectifs nous avons recours au site de recrutement [www.ac-franchise.com](http://www.ac-franchise.com); mais également à d'autres supports tels que des revues spécialisées dans le bâtiment.

### **ACF : Qu'attendez-vous d'un franchisé ?**

MD : L'activité DEFIM ne peut se pratiquer à domicile, notre première exigence est donc que le franchisé ait un cabinet « Pignon sur rue » avec une enseigne pour permettre l'identification auprès de la clientèle. Un franchisé DEFIM doit être à la fois technicien, chef d'entreprise et commercial. Il doit être autonome, rigoureux et doit déjà avoir acquis une expérience en entreprise pour être assez mature pour créer sa propre affaire. Nous attendons d'un franchisé DEFIM qu'il s'investisse dans son travail. En utilisant notre savoir faire et en s'entourant de 1 à 2 personnes dès le démarrage de son activité, un franchisé DEFIM pourra se développer en temps que réel entrepreneur.

### **ACF : Qu'offrez-vous aux franchisés ?**

MD : Un franchisé DEFIM bénéficie :

- de l'utilisation de la marque DEFIM
- d'une zone d'exclusivité
- d'une assistance technique et commerciale pour vous accompagner dès l'ouverture de votre franchise
- d'une assurance groupe

- d'une formation : une formation externe par un organisme agréé mais également une formation en interne aussi bien théorique que pratique. Il faut savoir qu'à partir de novembre 2007, il sera obligatoire d'obtenir une certification professionnelle.
- d'un logiciel spécifique pour faire les rapports techniques et les analyses statistiques
- de tarifs négociés auprès des fournisseurs pour l'achat du matériel de diagnostic ainsi qu'auprès des centres de formation et de certification; ce qui représente une réelle économie au démarrage de son activité.
- d'une veille technique et juridique permanente